Case FRC 709

ADRESSE
AUX
FRANÇOIS,

Par M. l'Evêque d'Autun.

M+W 1424
and IV .1! 32078

ADRESSE AUX FRANÇOIS,

Par M. l'Evêque d'Autun.

L'Assemblée Nationale, s'avançant dans la carrière de ſes travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des Provinces, des Villes, des Communautés, les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnoiſſance; mais elle entend auſſi les murmures, les clameurs de ceux que bleſſent ou qu'affigent les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de tous, elle s'inquiète des maux particuliers; elle pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injuſtice; mais elle regarde comme un de ſes devoirs de vous prémunir contre les influences de la calomnie, & de détruire les vaines terreurs dont on chercheroit à vous ſurprendre. Eh! Que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour ébranler votre confiance! On a feint d'ignorer quel bien avoit fait l'Aſſemblée Nationale : nous allons vous le rappeller. On a élevé des difficultés contre ce quelle a fait : nous allons y répondre. On a répandu des doutes, on a fait naître des inquiétudes ſur ce quelle fera : nous allons vous l'apprendre.

Qu'a fait l'Aſſemblée?

Elle a tracé d'une main ferme, au milieu de

orages les principes de la constitution qui assure à jamais votre liberté.

Les droits des hommes étoient méconnus, insultés depuis des siècles ; ils ont été rétablis pour l'humanité entière, dans cette déclaration qui sera à jamais le cri de ralliement contre les oppresseurs, & la loi des législateurs eux-mêmes.

La Nation avoit perdu le droit de décréter & les loix & les impôts : ce droit lui a été restitué, & en-même temps ont été consacrés les vrais principes de la Monarchie, l'inviolabilité du chef auguste de la Nation, & l'hérédité du Trône dans une famille si chere à tous les François.

Nous n'avions que des Etats-Généraux : vous avez maintenant une Assemblée Nationale, & elle ne peut plus vous être ravie.

Des ordres nécessairement divisés & asservis à d'antiques prétentions y dictoient les décrets, & pouvoient y arrêter l'essor de la volonté Nationale. Ces ordres n'existent plus : tout a disparu devant l'honorable qualité de Citoyen.

Tout étant devenu citoyen, il vous falloit des défenseurs citoyens ; & au premier signal, on a vu cette garde nationale qui, rassemblée par le patriotisme, commandée par l'honneur, par-tout maintient ou ramene l'ordre, & veille avec un zele infatigable, à la sureté de chacun pour l'intérêt de tous.

Des priviléges sans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, composoient tout notre droit public : ils sont détruits ; & à la voix de votre Assemblée, les provinces les plus jalouses des leurs, ont applaudi à leur chûte ; elles ont senti qu'elles s'enrichissoient de leur perte.

Une féodalité vexatoire, si puissante encore dans ses derniers débris, couvroit la France entiere; elle a disparu sans retour.

Vous étiez soumis, dans les Provinces, au régime d'une Administration inquiétante: vous en êtes affranchis.

Des ordres arbitraires attentoient à la liberté des Citoyens: ils sont anéantis.

Vous vouliez une organisation complette des Municipalités: elle vient de vous être donnée; & la création de tous ces corps formés par vos suffrages, présente en ce moment, dans toute la France, le spectacle le plus imposant.

En même temps l'Assemblée Nationale a consommé l'ouvrage de la nouvelle division du Royaume, qui seule pouvoit effacer jusqu'aux dernieres traces des anciens préjugés; substituer à l'amour propre de province l'amour véritable de la patrie; asseoir les bases d'une bonne représentation, & fixer à la fois les droits de chaque homme & de chaque canton, en raison de leurs rapports avec la chose publique; problême difficile, dont la solution étoit restée inconnue jusqu'à nos jours.

Dès long temps vous désiriez l'abolition de la vénalité des charges de Magistrature; elle a été prononcée.—Vous éprouviez le besoin d'une réforme, du moins provisoire, des principaux vices du code criminel: elle a été décrétée, en attendant une réforme générale.—De toutes les parties du Royaume nous ont été adressées des plaintes, des demandes, des réclamations: nous y avons satisfait autant qu'il étoit en notre pouvoir.—La multitude des engagemens publics effrayoit: nous avons consacré les principes sur la foi qui leur est

due. — Vous redoutiez le pouvoir des Miniſtres : nous leur avons impoſé la loi raſſurante de la reſponſabilité.

L'impôt de la Gabelle vous étoit odieux : nous l'avons adouci d'abord, & nous vous en avons promis l'entiere deſtruction ; car il ne nous ſuffit pas que les impôts ſoient indiſpenſables pour les beſoins publics, il faut encore qu'ils ſoient juſtifiés par leur égalité, leur ſageſſe, leur douceur.

Des penſions immodérées, prodiguées ſouvent à l'inſçu de votre Roi, vous raviſſoient le fruit de vos labeurs : nous avons jetté ſur elles un premier regard ſévère, & nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une ſtricte juſtice.

Enfin, les Finances demandoient d'immenſes réformes : ſecondés par le Miniſtre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé ſans relâche, & bientôt vous allez en jouir.

Voilà notre ouvrage, François, ou plutôt voilà le vôtre ; car nous ne ſommes que vos organes, & c'eſt vous qui nous avez éclairés, encouragés, ſoutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous ſommes enfin parvenus ! Quel honorable héritage vous allez tranſmettre à votre poſtérité ! Elevés au rang de citoyens, admiſſibles à tous les emplois, cenſeurs éclairés de l'adminiſtration, quand vous n'en ferez pas les depoſitaires, ſûrs que tout ſe fait & par vous & pour vous, égaux devant la loi, libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune ; quelle plus belle condition ! Pourroit-il être encore un ſeul citoyen, vraiment digne de ce nom, qui oſât tourner ſes regards en arriere, qui voulût relever le

débris dont nous ſommes environnés, pour en récompoſer l'ancien édifice ?

Et pourtant que n'a-t-on pas dit ? que n'a-t-on pas fait pour affoiblir en vous l'impreſſion naturelle que tant de biens doivent produire ?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit ; c'eſt qu'il falloit tout reconſtruire. Et qu'y a-t-il donc tant à regrettr ? Veut-on le ſavoir ? Que ſur tous les objets réformés ou détruits, l'on interroge les hommes qui n'en profitoient pas ; qu'on interroge même la bonne-foi des hommes qui en profitoient ; qu'on écarte ceux-là qui, pour ennoblir les afflictions de l'intérêt perſonnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commiſération, le ſort de ceux qui, dans d'autres temps, leur furent ſi indifférens ; & l'on verra ſi la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les ſuffrages, faits pour être comptés.

Nous avons agi avec trop de précipitation... & tant d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur ! trop de précipitation ! Ignore-t-on que c'eſt en attaquant, en renverſant tous les abus à la fois, qu'on peut eſpérer de s'en voir délivré ſans retour ; qu'alors, & alors ſeulement, chacun ſe trouve intéreſſé à l'établiſſement de l'ordre ; que les réformes lentes & partielles ont toujours fini par ne rien réformer ; enfin, que l'abus que l'on conſerve devient l'appui, & bientôt le reſtaurateur de tous ceux qu'on croyoit avoir détruits ?

Nos aſſemblées ſont tumultueuſes.... Et qu'importe, ſi les décrets qui en émanent ſont ſages ? Nous ſommes, au reſte, loin de vouloir prénter à votre admiration les détails de tous nos

débats. Plus d'une fois nous en avons été affligés nous-même ; mais nous avons ſenti en même-temps qu'il étoit trop injuſte de chercher à s'en prévaloir, & qu'après tout cette impétuoſité étoit l'effet preſqu'inévitable du premier combat qui ſe ſoit peut-être jamais livré entre tous les principes & toutes les erreurs.

On nous accuſe d'avoir aſpiré à une perfection chimérique.... Reproche bizarre, qui n'eſt, on le voit bien, qu'un vœu mal déguiſé pour la perpétuité des abus. L'Aſſemblée Nationale ne s'eſt point arrêtée à ces motifs ſervilement intéreſſés ou puſillanimes : elle a eu le courage, ou plutôt, la raiſon de croire que les idées utiles, néceſſaires au genre humain, n'étoient pas excluſivement deſtinées à orner les pages d'un livre, & que l'Etre ſuprême, en donnant à l'homme la perfectibilité, apanage particulier de ſa nature, ne lui avoit pas défendu de l'appliquer à l'ordre ſociale, devenu le plus univerſel de ſes intérêts, & preſque le premier de ſes beſoins.

Il eſt impoſſible, a-t-on dit, de régénérer une Nation vieille & corrompue.... Que l'on aprenne qu'il n'y a de corrompu que ceux qui veulent perpétuer des abus corrupteurs, & qu'une Nation ſe rajeunit, le jour où elle a réſolu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle. Comme déjà ſon cœur palpite de joie & d'eſpérance! Comme ſes ſentimens ſont purs, nobles, patriotiques ! Avec quel enthouſiaſme on la voit chaque jour briguer l'honneur d'être admiſe à prêter le ſerment de Citoyen !.... Mais pourquoi répondre à un auſſi miſérable reproche ? L'Aſſemblée Nationale ſeroit elle donc réduite à s'excuſer de n'avoir pas déſeſpéré du Peuple François.

On n'a encore rien fait pour le Peuple, a-t-on

osé dire... Et c'est sa cause qui triomphe par-tout. Rien fait pour le peuple ! Et chaque abus que l'on a détruit, ne lui prépare-t-il pas, ne lui assure-t-il pas un soulagement ? Etoit-il un seul abus qui ne pesât sur le Peuple ?

Il ne se plaignoit pas.... C'est que l'excès de ses maux étouffoit ses plaintes.... Maintenant il est malheureux.... Dites plutôt ; il est encore malheureux ;... mais il ne le sera pas long-temps : nous en faisons le serment.

Nous avons détruit le pouvoir exécutif... non : dites le pouvoir ministériel ; & c'est lui qui détruisoit, qui souvent dégradoit le pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif, nous l'avons éclairé en lui montrant ses véritables droits ; & sur-tout nous l'avons ennobli en le faisant remonter à la véritable source de sa puissance, la puissance du peuple.

Il est maintenant sans force... Contre la constitution & la loi : cela est vrai ; mais en leur faveur il sera plus puissant qu'il ne le fut jamais.

Le peuple s'est armé... Oui, pour sa défense : il en avoit besoin. Mais, dans plusieurs endroits, il en est résulté des malheurs..... Peut-on les reprocher à l'Assemblée Nationale ? peut-on lui imputer des désastres dont elle gémit, qu'elle a voulu prévenir, arrêter par toute la force de ses décrets, & que va faire cesser sans doute l'union désormais indissoluble entre les deux pouvoirs, & l'action irrésistible de toutes les forces nationales ?

Nous avons passé nos pouvoirs : la réponse est simple. Nous étions inconteſtablement envoyés pour faire une constitution : c'étoit le vœu, c'étoit le besoin de la France entière. Or, étoit-il possible

de la créer, cette constitution, de former un ensemble, meme imparfait, de décrets constitutionnels, sans la plénitude des pouvoirs que nous avons exercés ? Disons plus ; sans l'assemblée nationale, la France étoit perdue ; sans le principe qui soumet tout à la pluralité des suffrages libres, & qui a fait tous nos décrets, il est impossible de concevoir une Assemblée Nationale ; il est impossible de concevoir, nous ne disons pas une constitution, mais même l'espoir de détruire irtévocablem le moindre des abus. Ce principe est d'éternelle vérité : il a été reconnu dans toute la France ; il s'est reproduit de mille manieres dans ces nombreuses adresses d'adhésion, qui rencontroient sur toutes les routes cette foules de libelles, où l'on nous reproche d'avoir excédé nos pouvoirs. Ces adresses, ces félicitations, ces hommages, ces sermens patriotiques : quelle confirmrtion des pouvoirs que l'on vouloit nous contester !

Tels sont, François, les reproches que l'on fait à vos représentants dans cette foule d'écrits coupables, où l'on affecte le ton d'une douleur citoyenne. Ah ! vainement on s'y flatte de nous décourager : notre courage redouble, vous ne tarderez pas à en ressentir les effets.

L'assemblée va vous donner une constitution militaire qui, composant l'armée de soldats citoyens, réunira la valeur qui défend la patrie, & les vertus civiques qui la protegent sans l'effrayer.

Bientôt elle vous présentera un système d'imposition, qui ménagera l'agriculture & l'industrie, qui respectera enfin la liberté du commerce ; un système, qui, simple, clair, aisément conçu de tous ceux qui paient, déterminera apar lt q uils doi-

vent, rendra facile la connoiſſance ſi néceſſaire de l'emploi des revenus publics, & mettra ſous les yeux de tous les François le véritable état des finances, juſqu'à préſent labyrinthe obſcur, où l'œil n'a pu ſuivre la trace des tréſors de l'érat.

Bientôt un Clergé citoyen, ſouſtrait à la pauvreté comme à la richeſſe, modele à la fois du riche & du pauvre, pardonnant les expreſſions injurieuſes d'un délire paſſager, inſpirera une confiance vraie, pure, univerſelle, que n'altérera ni l'envie qui outrage, ni cette ſorte de pitié qui humilie; il fera chérir encore davantage la Religion; il en accroîtra l'heureuſe influence par des rapports plus doux & plus intimes entre les Peuples & les Paſteurs; & il n'offrira plus le ſpectacle que le patriotiſme du Clergé lui-même a plus d'une fois dénoncé dans cette aſſemblée, de l'oiſiveté opulente & de l'activité ſans récompenſe.

Bientôt un ſyſtême de loix criminelles & pénales, dictées, par la raiſon, la juſtice, l'humanité, montrera juſques dans la perſonne des victimes de la loi, le reſpect dû à la qualité d'homme, reſpect ſans lequel on n'a pas le droit de parler de morale.

Un code de loix civiles, confié à des Juges déſignés par votre ſuffrage, & rendant gratuitement la juſtice, fera diſparoître toutes ces loix obſcures, compliquées, contradictoires, dont l'incohérence & la multitude ſembloient laiſſer même à un Juge integre le droit d'appeller juſtice ſa volonté, ſon erreur, quelquefois ſon ignorance; mais, juſqu'à ce moment, vous obéirez religieuſement à ces mêmes loix, parce que vous ſavez que le reſpect pour toute loi, non encore révoquée, eſt la marque diſtinctive du vrai citoyen.

Enfin, nous terminerons nos travaux par un code d'inſtruction & d'éducation nationale, qui mettra la conſtitution ſous la ſauve-garde des générations naiſſantes ; &, faiſant paſſer l'inſtruction civique par tous les degrés de la repréſentation, nous tranſmettrons, dans toutes les claſſes de la Société, les connoiſſances néceſſaires au bonheur de chacune de ces claſſes, en même-temps qu'à celui de la Société entiere.

Voyez, François, la perſpective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous ! Il reſte encore quelques pas à faire, & c'eſt où vous attendent les détracteurs de la révolution. Défiez-vous d'une impétueuſe vivacité ; redoutez ſur-tout les violences, car tout déſordre peut devenir funeſte à la liberté.

Vous chériſſez cette liberté ; vous la poſſédez maintenant ; montrez-vous dignes de la conſerver ; ſoyez fideles à l'eſprit, à la lettre des décrets de vos Repréſentants, acceptés ou ſanctionnés par le Roi ; diſtinguez ſoigneuſement les droits abolis ſans rachat, & les droits rachetables, mais encore exiſtants. Que les premiers ne ſoient plus exigés, mais que les ſeconds ne ſoient point refuſés. Songez aux trois mots ſacrés qui garantiſſent ces décrets : LA NATION, LA LOI, LE ROI. La Nation, c'eſt vous : la Loi, c'eſt encore vous ; c'eſt votre volonté : le Roi, c'eſt le Gardien de la Loi. Quels que ſoient les menſonges qu'on prodigue, comptez ſur cette union. C'eſt le Roi qu'on trompoit ; c'eſt vous qu'on trompe maintenant, & la bonté du Roi s'en afflige ; il veut préſerver ſon peuple des flatteurs qu'il a éloignés du Trône ; il en défendra le berceau de ſon fils ; car, au milieu de vos Repréſentants, il a

déclaré qu'il faisoit de l'héritier de la couronne le Gardien de la constitution.

Qu'on ne vous parle plus de deux partis. Il n'en est qu'un ; nous l'avons tous juré ; c'est celui de la liberté. Sa victoire est sûre, attestée par les conquêtes qui se multiplient tous les jours. Laissez d'obscurs blasphémateurs prodiguer contre nous les injures, les calomnies ; pensez seulement que, s'ils nous louoient, la France seroit perdue. Gardez-vous sur-tout de réveiller leurs espérances par des fautes, par des désordres, par l'oubli de la Loi. Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'impôt. Ah ! ne leur préparez pas une joie cruelle ! Songez que cette dette... Non, ce n'est plus une dette ; c'est un tribut sacré, & c'est la patrie maintenant qui le reçoit pour vous, pour vos enfants ; elle ne laissera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudroient voir tarir pour l'état le trésor public, maintenant tari pour eux ; ils aspiroient à des malheurs qu'a prévenus, qu'a rendus impossibles la bonté magnanime du Roi. François ! secondez votre Roi ; par un saint & immuable respect pour la loi, défendez contre eux son bonheur, ses vertus, sa véritable gloire ; montrez qu'il n'eut jamais d'autres ennemis que ceux de la liberté ; montrez que pour elle & pour lui votre constance égalera votre courage ; que pous la liberté dont il est le garant, on ne se lasse point, on est infatigable.

Votre lassitude étoit le dernier espoir des ennemis de la révolution, ils le perdent ; pardonnez-leur d'en gémir, & déplorez, sans les haïr, ce reste de foiblesse, toutes ces miseres de l'humanité. Cherchons, disons même ce qui les excuse. Voyez

quel concours de causes a dû prolonger, entretenir, presque éterniser leur illusion. Eh ! ne faut-il pas quelque-temps pour chasser de sa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves d'une longue vie ? Qui peut triompher en un moment des habitudes de l'esprit, des opinions inculquées dans l'enfance, entretenues par les formes extérieures de la Société, long-temps favorisées par la servitude publique qu'on croyoit éternelle, cheres à un genre d'orgueil qu'on imposoit comme un devoir, enfin mises sous la protection de l'intérêt personnel qu'elles flattoient de tant de manieres. Perdre à la fois ses illusions, ses espérances, ses idées les plus chéries, une partie de sa fortune ; est il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir, sans quelques regrets, sans des efforts, sans des résistances d'abord naturelles, & qu'ensuite un faux point d'honneur s'impose quelquefois à lui-même ? Eh ! si, dans cette classe n'aguere si favorisée, il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent se faire à tant de pertes à la fois, soyez généreux ; songez que, dans cette même classe, il s'est trouvé des hommes qui ont osé s'élever à la dignité de citoyens, intrépides défenseurs de vos droits, & dans le sein même de leur famille, opposant à leurs sentiments les plus tendres, le noble enthousiasme de la liberté.

Plaignez, François, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés ; mais, sous l'empire des loix, que le mot de vengeance ne soit plus prononcé. Courage, persévérance, générosité, les vertus de la liberté ; nous vous les demandons au nom de cette liberté sacrée, seule conquête digne de l'homme, digne de vous, par les efforts, par les sacrifices que vous avez faits pour elle, par les

vertus qui se sont mêlées aux malheurs inséparables d'une grande révolution ; ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage dont les annales du monde nous aient transmis la mémoire. Qu'avez-vous à craindre ? Rien, non, rien, qu'une funeste impatience : encore quelques moments.... C'est pour la liberté ! Vous avez donné tant de siecles au despotisme : Amis, Citoyens, une patience généreuse au lieu d'une patience servile. Au nom de la patrie, vous en avez une maintenant; au nom de votre Roi, vous avez un Roi : il est à vous ; non plus le Roi de quelques milliers d'hommes, mais le Roi des François..... de tous les François. Qu'il doit mépriser maintenant le despotisme ! Qu'il doit le haïr *! Roi d'un Peuple libre*, comme il doit reconnoître l'erreur de ces illusions mensongères, qu'entretenoit sa Cour qui se disoit son Peuple ! Préstiges répandus autour de son berceau, enfermés comme à dessein dans l'éducation Royale, & dont on a cherché, dans tous les temps, à composer l'entendement des Rois pour faire, des erreurs de leurs pensées, le patrimoine des Cours. Il est à vous ; qu'il nous est cher ! Ah ! Depuis que son Peuple est devenu sa Cour, lui refuserez-vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite ? Désormais qu'il n'apprenne plus aucune de ces scènes violentes qui ont tant affligé son cœur; qu'il apprenne au contraire, que l'ordre renaît ; que par-tout les propriétés sont respectées, défendues ; que vous recevez, que vous placez sous l'égide des loix l'innocent, le coupable.... De coupable ! Il n'en est point, si la loi ne l'a prononcé. Ou plutôt, qu'il apprenne encore, votre vertueux Monarque, quelques-uns de ces traits généreux, de ces nobles

exemples qui déjà ont illustré le berceau de la liberté Françoise..... Etonnez-le de vos vertus, pour lui donner plutôt le prix des siennes, en avançant pour lui le moment de la tranquillité publique & le spectacle de votre félicité.

Pour nous, poursuivant notre tâche laborieuse, voués, consacrés au grand travail de la constitution, votre ouvrage autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de toutes les lumieres de la France & vainqueurs de tous les obstacles. Satisfaits de notre conscience, convaincus, & d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous placerons entre vos mains ce dépôt sacré de la constitution sous la garde des vertus nouvelles, dont le germe, enfermé dans vos ames, vient d'éclore aux premiers jours de la liberté. *Signé*, BUREAU DE PUZI, *Président*; LABORDE DE MERVILLE; l'Abbé EXPILLY; le Vicomte DE NOAILLES; GUILLOTIN; le Baron DE MARGUERITES; le Marquis DE LA COSTE, *Secrétaires*.

F I N.